DOSSIER DE PRESSE - 10/04/2025

202 800 MILLIONS POUR UNE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT D'ENVERGURE AU SERVICE DES BUDGETS 2025 DU PAYS AJACCIEN

CAPA
PAESI D'AIACCIU

En 2025, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) confirme sa volonté de maintenir une politique d'investissement ambitieuse, tournée vers le développement durable, l'amélioration des infrastructures, et le cadre de vie de ses habitants, fidèle aux orientations budgétaires débattues le 20 mars 2025.

Forte de sa proximité avec les réalités locales et de sa capacité d'action, la CAPA entend conforter son rôle de référent en matière de développement local. À l'intersection des compétences communales et régionales, elle se positionne comme l'échelon le plus légitime pour accompagner la mutation du territoire vers un modèle plus résilient et durable.

Dans un contexte marqué par l'incertitude économique et la rigueur budgétaire, la CAPA mobilisera l'ensemble des dispositifs de financement disponibles (PTIC, PO-FEDER, Plan Vert, PAPI, ITI, ACV) et veillera à la maîtrise de ses dépenses de fonctionnement afin de garantir la poursuite de ses projets structurants.

202 796 062 MILLIONS D'EUROS : UN BUDGET GLOBAL AMBITIEUX EN HAUSSE DE 6,1% POUR CRÉER LES CONDITIONS D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE EN PAYS AJACCIEN

En 2025, la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien adoptera un budget global de près de **202 millions d'euros,** en progression **de 6,1 %** par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement portée par la section de fonctionnement (+ 9,6 %), l'investissement globalisé progressant de 1,1 %.

Cette enveloppe financière sera répartie entre ses 5 budgets :

- **Budget principal : 95,6 M€**
- **Environnement : 35,3 M€**
- **Transports : 54,1 M€**
- **Eau : 8,5 M€**
- **Assainissement : 12,4 M€**

Malgré un contexte financier contraint, la CAPA s'engage en faveur de l'investissement public, moteur essentiel de la transformation du territoire.

BUDGET 2025 : LA CAPA AJUSTE SA TRAJECTOIRE FACE À DES RECETTES EN BAISSE

Pour maintenir sa capacité d'investissement, la CAPA active plusieurs leviers :

1. Maîtrise des dépenses : notamment de fonctionnement.

2. Optimisation des recettes : mobilisation des financements extérieurs et actualisation des bases fiscales locales.

Ainsi, la Communauté d'agglomération du Pays Ajaccien (CAPA) anticipe en 2025 une baisse de 510 k€ de ses recettes fiscales principales, soit une diminution de 0,7 %. Ce recul s'explique notamment par le gel des reversements de TVA, la baisse de la taxe GEMAPI et la réduction des dotations de compensation.

Dans le même temps, les charges augmentent sensiblement, portées par la mise en service du téléporté, l'application des avenants à la SPL Muvitarra, la hausse des contributions au Syvadec, des frais de personnel en augmentation, ainsi que des charges financières accrues.

Par conséquent, pour préserver l'équilibre budgétaire, la CAPA entend mettre en œuvre un plan d'économies de près de 1,5 million d'euros, concentré sur les budgets solidaires (hors téléporté et Syvadec). Elle prévoit également de mobiliser à titre exceptionnel :
- le résultat anticipé de l'exercice 2024,
- et une provision constituée en 2018, initialement prévue en cas de crise liée à la gestion des déchets.

Une gestion au cordeau, destinée à maintenir les engagements de la collectivité tout en s'adaptant à un contexte financier mouvant.

UNE FISCALITÉ STABLE

La CAPA dispose de marges de manœuvre limitées en matière de recettes fiscales, ses bases étant inférieures à celles d'autres intercommunalités comparables.

La fiscalité ménage représente 66,3 % des contributions directes au budget primitif de la CAPA, soit environ 23,6 M€, en baisse de 0,8 % par rapport à 2024, principalement à cause de la diminution de la fraction de TVA reversée par l'État. Les taux sont reconduits en 2025.

Principaux éléments :
- **Taxe Foncière Bâtie (TFB) :** taux reconduit à **6 %**, pour un produit estimé à **7,46 M€**.
- **Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) :** taux maintenu à **11,54 %,** produit estimé à **2,5 M€**
- **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFNB) :** taux inchangé à **2,36 %**, produit estimé à **115 067 €.**
- **Fraction de TVA** (en remplacement de la taxe d'habitation sur les résidences principales) : estimée à **13,47 M€,** en baisse de **2,4 %,** du fait du gel des montants perçus en 2024.

La fiscalité des entreprises représente **33,7 % des recettes directes** du budget primitif de la CAPA,

soit **12 M€**, en baisse de **1,2 %** par rapport à 2024.

• **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :** taux de **20,77 %,** au plafond légal ; produit estimé à **4,32 M€ (+ 4,1 %).**

• **Suppression de la CVAE :** remplacée par une **fraction de TVA,** estimée à **5,52 M€ (- 2,6 %).**

• **TASCOM (Taxe sur les surfaces commerciales) :** produit estimé à **1,41 M€,** en baisse de **173 k€**, une évolution qui nécessitera une analyse spécifique.

• **IFER (Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux) :** produit attendu de **719 k€ (+ 10 k€).**

• **FNGIR (compensation suite à la réforme de 2010) :** montant maintenu à **3,92 M€.**

• **FPIC (péréquation intercommunale) :** forte évolution défavorable due à la réforme des indicateurs ; la CAPA verra sa dotation passer de **1,15 M€** en 2024 à **1,11 M€** en 2025, et l'ensemble du territoire deviendra contributeur d'ici 2028, entraînant une perte nette de **3,8 M€.**

Concernant les :

• **Surtaxes eau et assainissement :** augmentation de 1,0 % des tarifs des parts communautaires, correspondant à une hausse annuelle de 12,22 € TTC pour une consommation moyenne de 120 m³.

• **Taxe GEMAPI :** produit fixé à 1,5 M€ pour 2025, soit 16,25 € par habitant.

• **Taxe de séjour :** recette prévisionnelle de 1,6 M€, destinée à l'Office intercommunal du tourisme.

• **Versement mobilité :** recette prévisionnelle de 9,85 M€, avec une augmentation de 0,5 % par rapport à 2024.

En bref :

Depuis la loi de finances 2020, la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) *est supprimée pour 80 % des foyers, et totalement supprimée entre 2021 et 2023.*

Elle est remplacée pour les EPCI comme la CAPA par ***une part de TVA nationale.***

La CAPA conserve la THRS, avec la possibilité de ***moduler son taux depuis 2023.***

ANALYSE ET PROSPECTIVE FINANCIÈRE : UNE GESTION ENCADRÉE

La CAPA doit faire face à des défis financiers en 2025. Son budget général, principalement dédié aux compétences obligatoires et aux subventions pour l'environnement et les transports, offre peu de flexibilité budgétaire. Les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement affichent de bons ratios financiers, avec une épargne couvrant efficacement le remboursement de la dette

CHIFFRES CLÉS :

Taux d'épargne brute globalisé : estimé à 7,2 % pour 2024.

Capacité de désendettement : environ 7,1 ans, reflétant la politique d'investissement de la CAPA. Une vigilance forte devra être maintenue en raison de l'augmentation des dépenses de fonctionnement liées aux investissements nécessaires au développement du territoire, notamment les coûts d'entretien des équipements et les frais financiers des emprunts. Cette situation est d'autant plus complexe compte tenu de la réduction des compensations et dotations de l'État.

Détails de la dette au 31 décembre 2024 :

Encours de dette globalisée : 81,95 millions d'euros, répartis sur 51 contrats.

Taux moyen des emprunts : 3,04 %.

Durée de vie résiduelle de la dette : environ 17 ans et 10 mois.

Tous les budgets de la CAPA sont classés 1A (la meilleure note de l'échelle de Gissler)

L'OPTIMISATION DES RECETTES

Concernant l'optimisation des recettes, la CAPA doit maximiser ses financements externes et poursuivre l'actualisation des bases fiscales pour améliorer l'équité fiscale et les ressources locales. En 2025, un transfert de charge lié aux « Eaux pluviales urbaines » sera examiné.

En bref :

Le Débat d'Orientations Budgétaires 2025 traduit la volonté de la CAPA de maintenir une dynamique d'investissement forte tout en s'adaptant aux contraintes économiques et financières. À travers une gestion rigoureuse et des choix stratégiques cohérents, l'agglomération entend relever les défis de demain pour un territoire toujours plus attractif, solidaire et durable.

LES BUDGETS EN DETAIL

LE BUDGET PRINCIPAL

Les dépenses du budget principal intègrent à la fois les dépenses des services supports, et certains projets qui ne sont pas rattachés aux budgets annexes, notamment ceux qui concernent les compétences développement économique, l'aménagement du territoire, l'équilibre social, le cadre de vie ou l'habitat. Il finance les compétences obligatoires et subventionne les budgets annexes de l'environnement et des transports. Il possède une marge de manœuvre budgétaire très limitée, puisqu'il reverse 51,1 % de ses recettes courantes de fonctionnement (impôts, taxes, subventions, dotations et participations) à ses communes membres (38,7 %), à son Office du Tourisme pour ce qui concerne la taxe de séjour (2,6 %), et subventionne les budgets annexes solidaires à hauteur de 9,8 % de ces mêmes recettes.

Avec 67 028 509,56 euros de dépenses de fonctionnement et 28 657 391,90 euros de dépenses d'investissement (hors restes à réaliser), le budget général s'élève à 95 685 901,46 euros, et enregistre ainsi une augmentation de + 7,0 %.

Une gestion encadrée au service de l'investissement du budget général

*En 2025, la section d'investissement du budget général de la CAPA atteint **28,7 M€,** soit une **hausse de 25,6 %** par rapport à 2024 (ou **+11,9 %** hors restes à réaliser). Toutefois, les **dépenses réelles hors restes à réaliser baissent légèrement de 1,5 %,** tandis que les dépenses d'équipement représentent **64,4 % des dépenses d'investissement** (contre 69 % en 2024).*

*L'élaboration du budget s'inscrit dans une stratégie de **préservation de la solvabilité financière** sur 2024-2027. Fin 2024, **la dette du budget principal s'élève à 20,4 M€,** avec un taux moyen de **3,48 %** et une durée de vie résiduelle **de 16 ans et 2 mois.***

*La **capacité de désendettement des budgets solidaires** (budgets annexes de l'environnement et des transports) est projetée à **7,86 ans,** bien en dessous du seuil acceptable de 15 ans. En 2023, une épargne solidaire de 8,3 M€ a été dégagée, permettant de soutenir le programme pluriannuel d'investissement. **Le taux d'épargne brute consolidé** des budgets solidaires est passé de **10,6 % en 2023** à une prévision de **7,2 % en 2024.***

LES BUDGETS PRIMITIFS ANNEXES

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Le budget de l'eau potable pour 2025 s'élève à 9,5 millions d'euros, en augmentation de 1,9 % par rapport à 2024. En incluant les restes à réaliser (1 019 218 €), la progression atteint 14,1 %.

La section d'investissement atteint 5,8 millions d'euros, en augmentation de 9,4 % par rapport à 2024, bien qu'en légère baisse de -9,8 % hors restes à réaliser.

Le compte administratif 2023 a généré une épargne de 1,58 million d'euros, représentant 68,7 % des recettes de fonctionnement, ce qui permet de financer le programme d'investissement.

Concernant l'endettement, le budget est de 7,1 millions d'euros à fin 2024, avec un taux moyen de 2,52 % et une durée résiduelle de 16 ans. La capacité de désendettement est de 4,83 ans, bien en-dessous du seuil critique de 20 ans, ce qui témoigne d'une situation financière saine.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le budget de l'assainissement en 2025 s'élève à 13,7 millions d'euros, en baisse de 6,2 % par rapport à 2024. Toutefois, si l'on inclut les restes à réaliser en investissement de 1,35 millions d'euros, la progression totale est de 4,0 %. La section d'investissement atteint 7,65 millions d'euros, en diminution de 2,5 % par rapport à 2024.

Le compte administratif 2023 a dégagé une épargne brute de 3,5 millions d'euros, représentant 72,6 % des recettes réelles de fonctionnement, et a permis de financer le programme pluriannuel d'investissement.

Au 31 décembre 2024, la dette est de 22,9 millions d'euros, avec un taux moyen de 2,68 % et une durée résiduelle de 14 ans et 7 mois. La capacité de désendettement est de 7,06 ans, bien en dessous du seuil acceptable de 20 ans, indiquant une situation financière saine.

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS

Le budget primitif annexe des transports de la CAPA pour 2025 s'élève à 54 990 761,96 millions d'euros, en hausse de 5,7 % par rapport à 2024. En incluant les restes à réaliser en investissement (902 151 €), la progression atteint 7,5 %.

Ce budget, subventionné par le budget général, reste dépendant de celui-ci. En 2025, la subvention d'équilibre couvre 37,6 % des dépenses de fonctionnement, contre 27,8 % en 2024.

Côté investissement, le montant prévu est de 38 millions d'euros, en légère baisse par rapport à l'année précédente (-1,6 %, ou -4 % hors restes à réaliser).

Enfin, l'encours de dette s'établit à 23 millions d'euros, avec un taux moyen de 3,63 % et une durée résiduelle de plus de 24 ans. Les ratios financiers restent sains, l'équilibre étant assuré par l'ajustement de la subvention.

BUDGET ANNEXE DE L'ENVIRONNEMENT

Le budget primitif annexe de l'environnement pour 2025 s'élève à 35,7 millions d'euros, en hausse de 10,2 % par rapport à 2024. En tenant compte des 418 917 € de restes à réaliser, la progression atteint 11,5 %.

La section d'investissement atteint 6,6 millions d'euros, en augmentation de 16,2 % par rapport à 2024 (+8,8 % hors restes à réaliser).

Le budget de l'environnement en 2025 n'aura pas besoin de subvention du budget principal, car il dégage suffisamment d'autofinancement. En cas de besoin, son équilibre serait ajusté par une subvention, mais cette situation semble écartée grâce à l'augmentation des revenus de la TEOM (taxe d'enlèvement des ordures ménagères), à la montée en puissance de la redevance spéciale, et à la reprise de la provision.

À la fin de 2024, la dette du budget de l'environnement s'élève à 8,6 millions d'euros, avec un taux moyen de 1,83 % et une durée résiduelle de 13 ans et 11 mois.

En 2025, la subvention d'équilibre est à 0, alors qu'elle représentait 1,5 % des dépenses en 2024 et 10,5 % en 2023.

LA CAPA EN ACTION : LES PERSPECTIVES POUR 2025 DÉCLINÉES EN POLITIQUES PUBLIQUES

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2025 va voir se poursuivre les projets dont une grande part a débuté au second semestre 2024. Les projets les plus matures arriveront aux DCE, en vue du passage en phase travaux.

Des sections prioritaires identifiées sur le Canal de la Gravona feront l'objet d'études spécifiques, notamment le tronçon de Bodiccione qui est inclus dans le contrat de ville communautaire.

Le SCOT devrait pouvoir s'appuyer sur la création de sa structure porteuse, le Syndicat Mixte, estimé à l'été 2025. Des études pourront alors débuter, en concertation avec les intercommunalités voisines.

Projets en cours

• Canal de la Gravona :

Réhabilitation et transformation en voie verte pour piétons et cyclistes, traversant plusieurs communes et parallèle à des routes principales.

• Entrée de Ville :

Projet ambitieux de restructuration pour améliorer le cadre de vie et les déplacements urbains.

• Fonctionnalité du foncier :

Des études ont été lancées sur la mobilisation du foncier vertical (surélévation) et la stratégie foncière pour une utilisation optimale du foncier restant à bâtir.

L'HABITAT

Pour 2025, la CAPA entend accompagner encore plus fortement la rénovation énergétique et la maîtrise de l'énergie dans le secteur résidentiel.

L'objectif, inscrit dans un Pacte Territorial à signer avec l'Etat, consiste à doter la CAPA d'un Règlement d'aides en faveur de la rénovation des logements et de la production d'énergie renouvelable. Ce règlement contiendrait un volet « aides aux travaux de rénovation » qui complèterait les aides de l'Etat (MaPrimeRénov') et un volet spécifique « Appel à projet Copropriétés » pour les accompagner sur la partie étude préalable et aides aux travaux de rénovation.

Le pilotage de ces dispositifs d'aides a vocation à stimuler l'amélioration de l'habitat privé et inscrivent la CAPA dans la transition écologique de son territoire en faveur des habitants et du tissu économique local.

LES TRANSPORTS ET MOBILITÉ

En 2025, la CAPA poursuit l'élaboration de son Plan de Déplacements Urbains (PDU) pour la période 2026-2032, en collaboration avec ses partenaires institutionnels.

La Société Publique Locale (SPL) «Muvitarra », gestionnaire du réseau de transport urbain «Muvistrada» depuis 2016, fait l'objet d'une surveillance continue pour optimiser les fonds publics et améliorer le service, en préparation d'un nouveau contrat de service public lié au futur téléphérique urbain «Angelo».

Les travaux du Pôle d'Échanges Multimodal à Mezzana, débutés en 2024, se poursuivent en 2025 pour améliorer les dessertes ferroviaires et la coordination avec les bus urbains. La CAPA collabore avec les Chemins de Fer de la Corse pour maintenir et développer une convention d'intermodalité, notamment avec l'introduction d'une billettique sans contact interopérable en 2025.

Le service de mobilité électrique « Aiaccina » est réévalué en 2025 pour s'intégrer aux évolutions du réseau de transport urbain.

Un schéma directeur cyclable est proposé en 2025 pour renforcer le développement des modes doux.

Le téléphérique urbain « Angelo », long de 2,7 km, vise à décongestionner les entrées nord et Est de la ville, avec une livraison prévue pour septembre 2025.

La navette maritime « Muvimare » continue de fonctionner en 2025, avec une intégration renforcée au réseau de transport urbain grâce à la mise en place d'une billettique sans contact.

Des travaux d'équipement des feux tricolores sont finalisés en 2025 pour assurer la priorité aux bus, et un système d'information voyageurs est opérationnel.

La CAPA met en œuvre un nouveau système de billettique sans contact au cours de l'été 2025, en concertation avec l'exploitant du réseau Muvistrada.

Focus sur le téléporté Angelo :

Et si l'avenir de la mobilité passait par les airs ? À Ajaccio, le téléporté est une réponse concrète à une ville qui s'étend, mais ne veut plus s'enliser dans les embouteillages.

Le secteur du Stiletto s'impose comme un nouveau cœur urbain d'Ajaccio, avec son hôpital, son collège, ses équipements publics et plus de 1 000 logements récents. Pourtant, il reste difficile d'accès, enclavé par une voirie unique congestionnée, sans possibilité d'aménagement pour des transports en commun efficaces.

Face à ce constat, la CAPA fait un choix audacieux : le ***transport par câble,*** *solution moderne, écologique et parfaitement adaptée aux contraintes du territoire.*

En effet, face aux enjeux de congestion, de qualité de l'air et de cadre de vie, le projet de téléporté urbain n'est pas une simple infrastructure : il s'inscrit dans une stratégie globale de transformation des mobilités sur le territoire.

Pensé en complémentarité avec les bus, les voies dédiées et les pôles de connexion, ce mode de transport innovant vise à offrir une alternative fiable et performante à la voiture individuelle. En facilitant les déplacements du quotidien, il contribuera à désengorger les axes routiers et à améliorer les conditions de circulation pour tous, y compris pour ceux qui resteront usagers de la route.

Dans une société encore marquée par une forte dépendance à l'automobile, ce projet collectif répond à un besoin concret : mieux relier les quartiers, réduire les nuisances et offrir des solutions adaptées aux réalités du territoire.

Le téléporté, c'est un outil au service d'une ville plus fluide, plus accessible, et plus durable.

Quid du coût ?

Un coût encadré et transparent
Attribué pour 36 M€ en 2022, le projet reste proche de son estimation initiale de 2019 malgré l'inflation. Deux avenants ont été nécessaires pour intégrer des contraintes techniques imprévues. Après actualisation réglementaire, le coût total s'élève à 38,2 M€.

Un financement largement soutenu
70 % des coûts sont pris en charge par le PTIC. Une demande de financement FEDER est en cours, conforme aux priorités européennes en matière de mobilités douces.

Un service public cohérent avec les standards nationaux
Le coût d'exploitation est estimé à 2,4 M€/an, financé comme tous les transports publics par des recettes commerciales (environ 20 %) et des contributions publiques (80 %).

LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU CADRE DE VIE

En 2025, la CAPA intensifie ses efforts pour préserver les milieux naturels et aquatiques, notamment en poursuivant la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) et en finalisant le Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE) pour plusieurs cours d'eau.

Elle élabore également un Schéma Territorial de Restauration Écologique (STERE) axé sur le littoral, conformément au SAGE.

Parallèlement, la CAPA développe des projets énergétiques, tels qu'une centrale hydroélectrique sur la Gravona et un champ photovoltaïque, dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

Elle prépare le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) 2026-2031, ciblant des zones prioritaires comme l'avenue Noël Franchini, le Vazzio et les digues de la zone aéroportuaire de Campo Dell'Oro.

De plus, la CAPA continue de piloter le Contrat de Relance et de Transition Écologique (CRTE) et soutient les actions de Qualitair Corse pour la surveillance de la qualité de l'air.

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE TERRITORIAL

2025, la CAPA concentrera son action économique sur plusieurs axes clés. Elle finalisera sa stratégie d'attractivité territoriale, incluant l'élaboration d'une marque territoriale et d'un plan de communication associé.

Le soutien à l'entrepreneuriat sera renforcé par des initiatives d'accueil, d'information et d'accompagnement des porteurs de projets.

La CAPA développera une offre foncière et immobilière adaptée en recensant et valorisant le foncier économique disponible.

Elle mettra en place des outils d'observation économique pour analyser les données du territoire.

Des actions spécifiques favoriseront l'insertion par l'activité économique, notamment dans les quartiers prioritaires d'Ajaccio.

Une politique coordonnée d'attractivité territoriale sera déployée, soutenant les actions de la Maison de l'Entrepreneur, de l'Entreprise et de l'Emploi (M3E) et les entreprises implantées. Des parcours ciblés augmenteront les compétences en adéquation avec les besoins des entreprises locales.

La CAPA se focalisera sur des filières prioritaires telles que le numérique, l'économie bleue, le tourisme, l'économie de proximité, l'industrie, l'artisanat, l'économie verte, ainsi que les secteurs de la culture, du patrimoine, du sport, de l'audiovisuel et du cinéma.

Elle contribuera au soutien à l'export des entreprises locales en collaborant avec la Team France Export et en participant activement au Conseil de Développement de l'Internationalisation du Territoire dans le domaine Économique (CODITE) régional.

Enfin, la CAPA facilitera le déploiement des pôles de compétitivité nationaux sur son territoire et mettra en œuvre une politique de détection, d'accompagnement et de soutien aux entreprises en difficulté, en partenariat avec l'État.

LES ESPACES RURAUX ET AGRICOLES, VALORISATION DU TERRITOIRE

La Direction de l'Identité Rurale, Agricole et de l'Alimentation Durable de la CAPA a élaboré le Schéma de Développement Agricole et Rural 2030, en collaboration avec les élus locaux, les acteurs économiques ruraux et les institutions concernées. Trois enjeux principaux ont été identifiés : la justice socio-spatiale, les changements globaux, et la diversité et le vivre-ensemble. Ces réflexions ont conduit au lancement du projet RADAR (« Rinnovu Agriculu Di u sviluppu è di l'Attività Rurali »), visant à assurer la vigilance et la persévérance dans la mise en œuvre des actions prévues d'ici 2030, en continuité avec le schéma précédent et adaptées aux enjeux actuels.

Ainsi, le projet RADAR est né d'une ambition réaliste, celle d'imaginer des actions dans la continuité du précédent schéma tout en l'adaptant au contexte et aux enjeux de 2023-2030.

LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL

En 2025, la Direction de la cohésion sociale de la CAPA se mobilisera pour déployer le Contrat de Ville autour de cinq axes principaux :

• Grandir et s'épanouir : mise en œuvre de la Cité éducative pour favoriser le développement des jeunes.

• Préserver sa santé : appui sur le Contrat Local de Santé et le Conseil Local en santé mentale pour améliorer l'accès aux soins.

• Habiter son logement, son quartier et sa ville : collaboration avec les bailleurs pour améliorer le cadre de vie.

• Travailler et entreprendre dans les quartiers : partenariat avec les chambres consulaires et le monde de l'entreprise pour stimuler l'emploi.

• Accéder à ses droits et s'émanciper : pilotage de l'expérimentation «Territoires Zéro Non-Recours» et implantation de permanences sociales dans les nouveaux périmètres prioritaires.

Parallèlement, la CAPA refondra sa stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance pour mieux coordonner les actions des partenaires, prévenir la délinquance chez les jeunes et éviter la récidive. Elle renforcera également son partenariat avec la CAF et dynamisera la coordination des acteurs institutionnels et associatifs dans les domaines des violences intrafamiliales, de l'égalité, de la protection de l'enfance, de la parentalité et du soutien à la jeunesse.

LES GRANDS PROJETS

En 2025, la CAPA poursuivra plusieurs projets de modernisation et d'amélioration de ses infrastructures. La construction d'une nouvelle caserne de gendarmerie près de la RT20 remplacera les casernes existantes à Ajaccio et Peri.

Un nouveau centre technique communautaire sera aménagé à Mezzavia pour la Direction de l'Environnement, avec des locaux modernes pour 130 agents.

Le site de la SARL Desjobert abritera un centre technique pour les navettes électriques et un poste de police intercommunal.

Enfin, des travaux d'aménagement débuteront pour réorganiser les anciens locaux de l'Office Public de l'Habitat.

L'ENVIRONNEMENT

En 2025, la CAPA met en œuvre plusieurs actions pour améliorer la gestion des déchets. La collecte en porte-à-porte sera étendue, notamment en milieu rural et pavillonnaire, et testée en centre-ville d'Ajaccio. La sensibilisation des copropriétés sera renforcée pour les inciter à créer des locaux poubelles conformes aux normes. La collecte des biodéchets sera développée avec l'installation de nouvelles bornes et des efforts pour améliorer le tri des déchets. Un plan de renouvellement des colonnes d'apport volontaire sera mis en place, et de nouveaux véhicules seront acquis pour moderniser le service. Un centre technique communautaire sera également créé.

Les objectifs

• Agir pour une agriculture durable, inclusive et innovante,

• Soutenir une économie rurale de proximité,

• Préserver le cadre de vie en accompagnant les transitions écologiques et énergétiques,

• Renforcer la gouvernance et consolider l'ingénierie au service de la ruralité pour un meilleur rééquilibrage territorial.

L'EAU POTABLE

La CAPA poursuit en 2025 les travaux du schéma directeur intercommunal pour sécuriser l'alimentation en eau du village de Sarrola Carcopino, notamment par un maillage depuis la plaine. Le programme de réhabilitation des réservoirs continue, avec les résultats de l'étude sur le puits de Baleone attendus début 2025. En collaboration avec l'Office d'Équipement Hydraulique de Corse, des solutions d'interconnexion sont explorées pour renforcer la sécurité de l'approvisionnement en eau, notamment en cas de défaillance des canalisations d'adduction. La régularisation de la prise d'eau d'Ocana est intégrée dans cette réflexion. Des opérations de renouvellement, de renforcement ou d'extension des réseaux seront menées en coordination avec les besoins et les programmes de travaux des communes concernées.

L'ASSAINISSEMENT

La CAPA poursuit les études pour restaurer la protection en enrochement de la station d'épuration des Sanguinaires, endommagée par les tempêtes. Les travaux de raccordement des nouveaux abonnés sur les réseaux principaux des routes de Calvi et de Bastia se poursuivent, avec l'élaboration des récépissés pour les abonnés domestiques et des arrêtés pour les industriels, notamment à Baleone. La programmation des réseaux secondaires est en cours, tenant compte de critères tels que le coût, le nombre d'usagers, l'urbanisation prévue, la nature des sols et les attentes des usagers. Des renouvellements de réseaux sont prévus en fonction de leur vétusté et des programmes de voirie.

LES EAUX PLUVIALES

Le règlement et le zonage d'assainissement seront soumis à enquête publique pour devenir opposables et intégrés aux PLU des communes lors de leur révision. En 2025, les premières études de maîtrise d'œuvre concerneront la partie aval du ruisseau de la Madonuccia, parallèlement à des démarches pour acquérir le foncier nécessaire aux réseaux et bassins à construire. Des crédits seront alloués aux réparations courantes des réseaux et ouvrages d'eaux pluviales, et les extensions de réseaux demandées par les communes pour leur développement seront financées à 50% par ces dernières.

CAPA
PAESI D'AIACCIU

CONTACT : Lydie Hartmann 06 63 09 34 26 - e-mail : l.hartmann@ca-ajaccien.fr